20 août 1886
125

Mandement de Mgr JEAN LANGEVIN

ANNONÇANT SA SECONDE VISITE A ROME.

JEAN LANGEVIN,

par la grâce de Dieu et du St Siège Apostolique,
Evêque de St Germain de Rimouski,

au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux fidèles du diocèse,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Pour la deuxième fois, Nos Chers Frères, le devoir de notre charge Nous appeile à Rome pour y rendre compte au Chef de l'Eglise de notre administration pastorale. Nous nous proposons de partir le vingt-six de ce mois. Pendant tout notre voyage, qui durera environ trois mois, Nous compterons sur le secours de vos bonnes prières pour le plein succès de notre pèlerinage au tombeau des Saints Apôtres. Les intérêts temporels et spirituels du diocèse y seront grandement concernés ; par conséquent, vous ne sauriez y demeurer indifférents.

De notre côté, N. C. F., vous serez toujours présents à notre pensée, surtout dans les sanctuaires qu'il Nous sera donné de visiter, soit en France, comme ceux de Ste Anne d'Auray, de N.-D. de Lourdes, du Sacré-Cœur à Montmatre, de Paray-le-Monial, soit en Italie, comme Notre-Dame de Lorette, Assise, et les innombrables églises de Rome. Nous y offrirons nos faibles prières pour notre Chapitre, notre Séminaire, nos Communautés Religieuses, pour toutes les paroisses et les familles dont le soin Nous est confié.

Séparés de corps par de longs espaces, nous demeurerons ainsi, N. C. F., unis d'esprit, d'âme et de cœur, aux pieds des saints autels.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons ce qui suit :

1o. Nous nommons Administrateur du diocèse pendant notre absence le Très Révérend Edmond Langevin, notre Vicaire-Général et Prévôt du Chapitre de notre Cathédrale, à qui l'on devra s'adresser pour toutes les affaires courantes, et l'on témoignera le même respect et la même docilité qu'à Nous-même.

2o. Nous voulons que, durant toute cette absence, les prêtres récitent à la messe, suivant les rubriques, à notre intention et à celle de notre digne compagnon de route, l'oraison *pro peregrinantibus vel iter agentibus*, qui pourra être remplacée par l'oraison *pro navigantibus* jusqu'au 6 septembre prochain ;

3o. Une messe votive sera chantée à la même intention dans toutes les paroisses et missions du diocèse, aussitôt que possible : elle sera annoncée au prône le dimanche précédent.

Nous plaçons notre voyage sous la protection de la Très Sainte Vierge, *étoile de la mer*, des Saints Anges Gardiens, de St Joseph, de Ste Anne, et de St Germain patron du diocèse.

Sera le présent Mandement lu au prône le premier dimanche après sa réception, ainsi qu'en chapitre dans les Communautés Religieuses.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, ce vingtième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-six.

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski

Par Monseigneur,

J. O. Simard, Ptre.,
Chancelier.